

Faculté de philosophie et lettres



Mineure en musicologie

Objectifs

La mineure en musicologie a pour objectif de donner aux étudiants de toute discipline une formation de base en musicologie et de les ouvrir par là au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine.

Selon le programme proposé de 30 crédits, l'étudiant intéressé peut acquérir des compétences en histoire et en sciences de la musique. Ce programme est orienté tant sur l'histoire de la musique que sur les questions plus contemporaines du langage musical, de la sociologie, de l'analyse et de l'esthétique.

Il s'agit donc d'une formation privilégiant l'ouverture et le dialogue avec le monde musical d'aujourd'hui, tout en proposant à l'étudiant la rigueur universitaire d'une méthodologie musicologique classique.

Conditions et critères d'admission

Les " publics cibles " sont les étudiants de premier cycle qui veulent acquérir une formation au monde de la musique, tout en n'étant pas nécessairement eux-mêmes des musiciens. Sont donc admis à la mineure en musicologie les étudiants de toute discipline inscrits en baccalauréat à l'université. Aucun prérequis n'est exigé.

Remarque :

Sont aussi admis à cette formation :

- les adultes qui, dans le cadre de la formation continue, désirent développer l'aspect musical de leur savoir. Des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle, musicale ou non, et qui désirent avoir un complément universitaire dans leur formation;
- les étudiants des institutions musicales (IMEP, Conservatoires royaux de musique, IAD, etc.) qui, plongés dans la pratique de la musique, désirent acquérir une formation plus théorique et/ou plus critique.

Dans ces deux cas, les demandes d'admission seront examinées sur la base d'un dossier et d'une lettre de motivation à adresser au responsable académique du programme. La formation donne alors lieu à un certificat universitaire en musicologie.

Formations accessibles au terme de la mineure

Structure détaillée

L'étudiant est invité à suivre le cours MUSI 1501 en première année de la mineure :

MUSI1501 Introduction à la musicologie[22.5h] (4 crédits) Christophe Joseph Yv Pirenne

Les autres cours de la mineure peuvent être suivis la première ou la deuxième année, à l'exception des trois cours bisannuels (MUSI 1500, MUSI 1503 et MUSI 1508) qui seront suivis l'année où ils sont dispensés.

MUSI1502 Histoire de la musique[22.5h] (3 crédits) Christophe Joseph Yv Pirenne

MUSI1504 Langages et formes de la musique[22.5h] (3 crédits) Brigitte Van Wymeersch

MUSI1509 Campus opéra[22.5h] (3 crédits) ☒ Brigitte Van Wymeersch

MUSI1510 Campus opéra[22.5h] (3 crédits) ⊕ Brigitte Van Wymeersch

MUSI1506 Technologie de la musique (organologie et acoustique)[22.5h] (3 crédits) Anne-Emmanuelle Ceulemans

MUSI1507 Sociologie et diffusion de la musique du 19e siècle à nos jours et musicologie des médias[22.5h] (3 crédits) John Philippe Van Tiggelen

Année paire

MUSI1500 Notions d'histoire de la musique I[30h] (5 crédits) ⊕ Brigitte Van Wymeersch

MUSI1508 Esthétique et philosophie de la musique[22.5h] (3 crédits) ⊕ Brigitte Van Wymeersch

Année impaire

MUSI1503 Musiques du 20e siècle et d'aujourd'hui[22.5h] (3 crédits) ☒ Christophe Joseph Yv Pirenne

Informations pratiques

Responsable académique : B. Van Wymeersch

Personne de contact : B. Vervaren, secrétaire administrative du département d'histoire de l'art et d'archéologie, Collège Erasme, bureau b 154, courriel : vervaren@arke.ucl.ac.be, tél. : 010/474870

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

Dans la mesure des disponibilités des enseignants, l'organisation des cours selon un horaire décalé sera privilégié, afin de permettre aux étudiants engagés dans la vie professionnelle de suivre les enseignements.

L'enseignement à distance via le Web (télé-enseignement) sera également encouragé, afin de permettre à tous de suivre la formation, quelles que soient les contraintes horaires qu'ils rencontrent.

2. Admission à la mineure

Ce point n'est pas pertinent pour cette mineure.

3. Inscription à la mineure

<https://ultra16.sipr.ucl.ac.be:8443/mineure/auth/login.do>

4. Vérification de l'inscription à la mineure

<http://www.ucl.ac.be/etudes/mineures/linscrminfltr.pdf>

5. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du Conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <http://www.uclouvain.be/17344.html>

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site <http://zeus.fltr.ucl.ac.be>

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat du département qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les pré-requis, ...

Tableau indicatif des séquences de cours contraignantes : le cours MUSI1501 doit être suivi la 1ère année de la mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

<http://www.ucl.ac.be/etudes/mineures/liste/formin.html> (*format PDF*)

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté.

Supports disponibles

1. Informations sur le service-cours

Un certain nombre de cours magistraux sont ou seront progressivement disponibles sur la toile et sont ou seront accompagnés d'exercices qui permettent l'auto-apprentissage.

Informations à demander aux titulaires des cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Informations à demander aux titulaires des cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'inscription aux examens des cours de la mineure se prend sur le bulletin d'inscription de l'année d'études principale (secrétariat de votre département).

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.ucl.ac.be/etudes/mineures/liste/horexammin.html>

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, les étudiants s'adresseront directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie et lettres.